



Reconnaissance maladie pro

Par **Cecilou**, le **21/08/2019** à **06:32**

Bonjour.

L employeur qui a racheté notre ste n a jamais respecté les restrictions décidées par le médecin du travail. Malgré également des courriers de l inspection du travail. En arrêt depuis sept 18 je viens d être reconnue maladie pro par la CPAM. Mes tendons epaules sont rompus.L employeur ne m a versé un complément de salaire que de sept a déc. Alors que mes arrêts étaient maladie en attendant la reconnaissance pro. Mes questions. L employeur devait il qd mm me donner le complément malgré la demande de maladie pro en attente ? Va t on me demander de rembourser le complément prévoyance de sept a déc ? Sachant que la CPAM va faire un rappel pr indemnités changeant de maladie en pro. Donc avec un coefficient différent. Je vais être reconnue inapte à tout les postes. Mon bras ne pourra pas être réparé comme neuf. Je dois aller prud hommes mais je suis un peu perdue. Pouvez vous me donner un conseil de ce que je dois mettre en avant ? En espérant une réponse, un conseil, du vécu, d avance merci..